



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 22 mai 2024

Point n°04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 avril 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Michel BUISSON, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Célia HELION, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jérôme SOURISSEAU, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Fabrice POINT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

11/03/2024	Association Musiques Métisses	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, du 27 mai au 14 juin 2024, dans le cadre du 48ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
11/03/2024	Association Musiques Métisses	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux 1er et 2ème étages de la Maison Alsacienne, 2, Rue de la Charente à Angoulême, du 5 au 9 juin 2024, dans le cadre du 48ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
19/03/2024	Association Mauvaises Graines	Convention de partenariat portant définition d'un soutien financier établie entre le SMPI MAGELIS et l'association Mauvaises Graines dans le cadre du salon « Drôles de livres » à hauteur de 3 000 € pour l'année 2024.
10/04/2024	CNC	Convention de subventionnement 2024 portant soutien financier apporté par le CNC au SMPI MAGELIS.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

.....

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 28 mai 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 28 mai 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 28 mai 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

